



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

**AUTO-ÉCOLE DU BOURG NEUF
2, rue du Bourg Neuf
38480 PONT DE BEAUVOISIN**

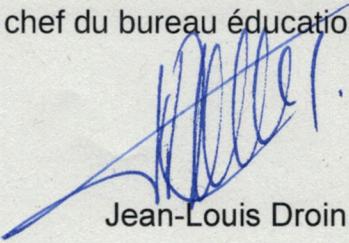
ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

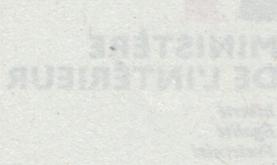
**« QUALITÉ DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES
DE CONDUITE ET RECONNAISSANCE A CE LABEL »**

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du **19/10/2021** jusqu'au **19/10/2024**

Le préfet de département de l'Isère,
Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef du bureau éducation routière,


Jean-Louis Droin



CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Le ministre de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

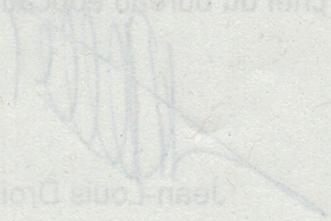
AUTO-ÉCOLE DU BOURG NEUF
2, rue du Bourg Neuf
38480 PONT DE BEAUVOISIN

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITÉ DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES DE CONDUITE ET RECONNAISSANCE A CE LABEL »

Ce certificat est valable à compter du 10/10/2021 jusqu'au 10/10/2024
reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Le préfet de département de l'Isère,
Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef du bureau éducation routière,


Jean-Louis Droin